



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mouvement intra académique 2020 : principales dates à retenir

12 mars 2020 : Publication de la note de service – guide pratique mouvement intra 2020
(Accessible sur internet : www.ac-bordeaux.fr)

Du 12 au 24 mars 2020 : plate-forme « conseil, information mobilité », du lundi au vendredi de 9h à 16h30 ☎ 05.57.57.35.50

Du 12 mars à 12h au 24 mars 2020 à 12h : ouverture du serveur SIAM

Saisie des vœux sur Siam

24 mars 2019 à partir de 14h :

Envoi des confirmations des demandes de mutation par courrier électronique dans les établissements.

Envoi des préférences de RAD des TZR par courrier électronique dans les établissements de rattachement.

27 mars 2020, date limite de retour :

- des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives :
 - via les établissements centralisateurs pour les personnels de l'académie de Bordeaux ;
 - via les établissements d'origine des enseignants venant d'une autre académie.
 - du dossier handicap
 - des fiches de candidatures à un poste spécifique académique
 - des fiches de candidatures à un poste en établissement REP+
 - des confirmations de RAD des TZR

Tous les documents doivent être envoyés à : Rectorat de Bordeaux – Direction des personnels enseignants (DPE)
5 rue Joseph Carayon Latour – CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX

Jusqu'au 27 avril 2020	Demande de mutation tardive ou annulation
Du 20 avril 14h au 6 mai 2020 minuit	Affichage des barèmes Demandes éventuelles de modification du barème et de vœux par les personnels (jusqu'au 6 mai minuit).
12 mai 2020	Affichage des barèmes définitifs
Du 13 au 16 juin 2020	Traitement du mouvement
16 juin 2020	Résultats du mouvement
23 juin 2020	Date limite retour « Changement de RAD des PsyEN » Date limite retour des demandes de révisions d'affectation
16 juillet 2020	Résultats de la phase d'ajustement